

## STRATEGIE GLOBALE

La démarche du fonds est d'investir de façon responsable et durable en actions européennes de petites et moyennes capitalisations. Il a pour objectif, sur un horizon de cinq ans minimum, de valoriser le capital investi et de générer une performance supérieure à celles des principaux indices européens de petites et moyennes capitalisations libellés en euros. Son portefeuille est investi à 92 % minimum en actions des pays du Conseil de l'Europe.

## COMMENTAIRES DE GESTION MENSUELS

Au 31 janvier, le taux d'investissement en actions s'élève à 98,7 %, dont plus de 50 % dans des sociétés à impact positif. 2026 commence sur une dynamique favorable malgré les tensions géopolitiques. Nos petites et moyennes capitalisations progressent de +0,6 % avant un mois de février qui sera riche en publications de résultats. Bank of Ireland est entrée en portefeuille tandis que Swiss Life a été cédée après franchissement de notre seuil de taille maximum de capitalisation boursière. Nous avons par ailleurs renforcé Borregaard, NKT, Brenntag et Knorr-Bremse ; et pris des bénéfices sur Euronext, Kion et Prysmian.

PRINCIPALES POSITIONS (EN % DE L'ACTIF NET)		POIDS	PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU MOIS	
ACTIONS			ACHAT	VENTE
RAIFFEISEN BANK INTERNATIONAL		4,6%	NKT, BANK OF IRELAND, BRENNTAG, CIAGEN, FINECOBANK	SWISS LIFE, PRYSMIAN, VAT GROUP, KION, DORMAKABA
GEA		4,0%		
HERA		3,8%		
NEXANS		3,7%		
KION		3,7%		
KINGSPAN		3,4%		
<b>PROFIL DU PORTEFEUILLE</b>				
PER 12 MOIS : 14,3				
RENDEMENT : 2,8%				

PERFORMANCE YTD	NOMBRE DE LIGNES DU PORTEFEUILLE	ACTIF NET DU COMPARTIMENT
0,6%	47	33 M€

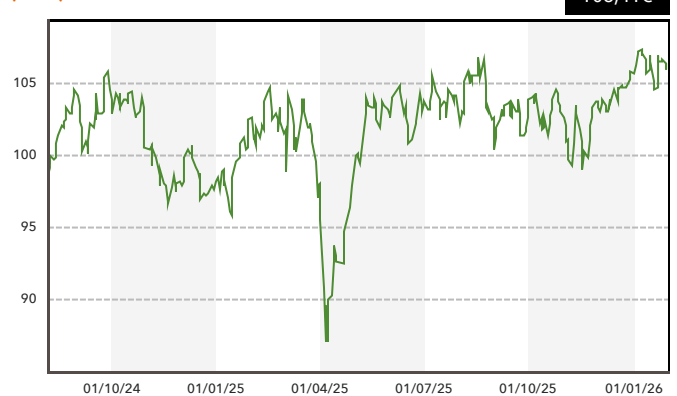
## PERFORMANCE ET INDICATEURS

PERFORMANCE	
DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE	0,6%
1 AN GLISSANT	3,7%
3 ANS GLISSANTS	
5 ANS GLISSANTS	
DEPUIS LA CRÉATION (CUMULÉE)	6,4%
DEPUIS LA CRÉATION (ANNUALISÉE)	4,3%

INDICATEURS DE RISQUE	
VOLATILITÉ 3 ANS (MENS.)	15,2%
VOLATILITÉ 5 ANS (MENS.)	16,3%

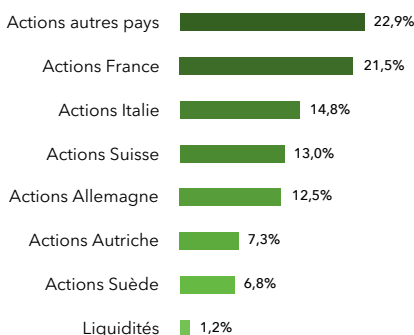
PERFORMANCES ANNUELLES	
2025	7,7%
2024	-1,8%
2023	
2022	
2021	

## ÉVOLUTION DE LA CLASSE AVM DEPUIS LA CRÉATION (VNI)

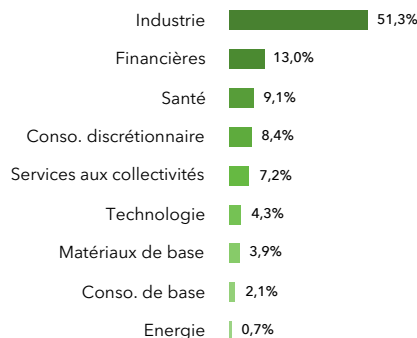


LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES

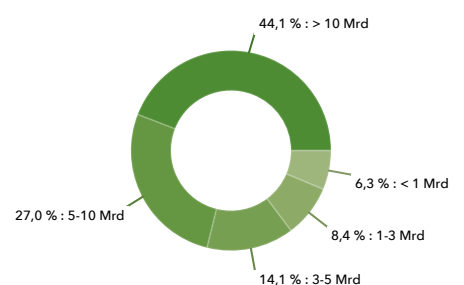
## COMPOSITION DU FONDS



## RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIONS



## RÉPARTITION PAR CAPITALISATION





## LES GÉRANTS

## SENIOR ADVISOR



G. Brisset

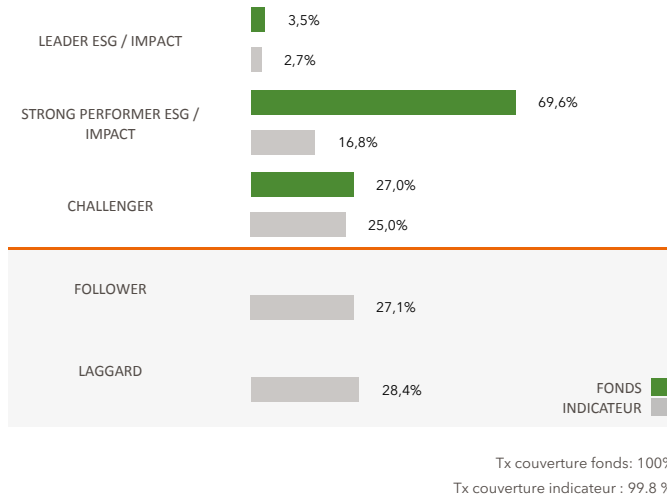


N. Marinov

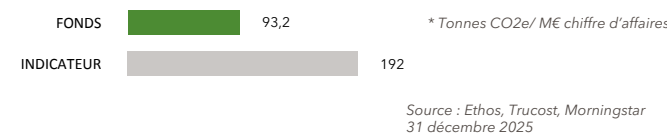


M. Effgen

## RÉPARTITION DES NOTES ESG



## INTENSITÉ CARBONE\*



## EXCLUSIONS

Sociétés réalisant 5 % ou plus de leur chiffre d'affaires dans les secteurs suivants : armement, armement non conventionnel, charbon, pornographie, tabac, sables bitumineux, jeux de hasard, nucléaire, OGM, gaz et pétrole de schiste, pipeline de gaz ou pétroles non conventionnels ; sociétés impliquées dans des controverses majeures, telles que des dommages environnementaux graves et irréversibles, des violations des droits de l'Homme, de la corruption, etc.

## IMPACT POSITIF

Sociétés dont les produits et services contribuent au développement durable, tels que les énergies renouvelables, la smart transportation, la gestion durable de l'eau, l'économie circulaire, la santé, la construction durable, etc.

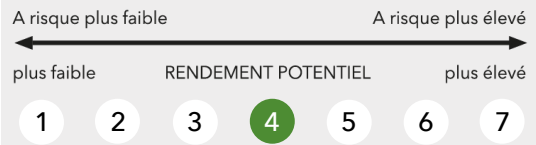
## DEFINITIONS

<b>ESG</b>	Environnement, Social et de Gouvernance
<b>LEADER ESG / IMPACT</b>	Meilleures pratiques en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE) / Partie significative des solutions et des services proposés ont un impact généralement positif pour répondre aux enjeux planétaires.
<b>STRONG PERFORMER ESG / IMPACT</b>	Reconnaissent les enjeux de la durabilité et mettent en œuvre des politiques RSE de premier plan / Solutions et services innovants dont l'impact est généralement positif pour répondre aux enjeux planétaires.
<b>CHALLENGER</b>	Démarche positive d'adaptation et reconnaissent les enjeux de la durabilité. Ces sociétés sont souvent des candidats pour accéder aux catégories supérieures.
<b>FOLLOWER</b>	Controverses importantes et/ou qui ne semblent pas gérer de manière satisfaisante leurs enjeux environnementaux et sociaux et/ou dont la gouvernance présente un risque significatif pour les actionnaires.
<b>LAGGARD</b>	Actives dans des secteurs exclus par Ethos, soit sujettes à des controverses majeures soit qui ne respectent pas les standards minimaux en matière de RSE et de gouvernance.

AVERTISSEMENT : Ce document promotionnel est purement informatif et ne constitue pas un conseil personnalisé de toute nature, ni un démarchage, ni une sollicitation ou une offre relative à des produits financiers. Si Clartan Associés apporte le plus grand soin à la qualité des informations fournies, celles-ci sont susceptibles de changer à tout moment, sans préavis préalable. La décision d'investir dans le fonds promu doit tenir compte des orientations stratégiques, des frais, de l'ensemble des risques et de la durée de placement recommandée. Pour une information complète, nous vous invitons à prendre connaissance du prospectus, du DIC et autres informations réglementaires accessibles sur le site [www.clartan.com](http://www.clartan.com) ou gratuitement sur simple demande au siège de la société. Les performances sont calculées nettes de frais de gestion. Le DIC doit être remis au souscripteur préalablement à chaque souscription. Source : Clartan Associés. Tous droits réservés.\* [www.quantalys.com](http://www.quantalys.com)



## PROFIL DE RISQUE (SRI)



Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. L'exposition aux marchés d'actions et de taux explique le niveau de risque de ce compartiment.

## RAPPEL DES PRINCIPAUX RISQUES

ACTIONS, PERTE EN CAPITAL, CHANGE, EXTRAFINANCIERS, LIQUIDITÉ

Les investissements réalisés par la SICAV suivant des critères ESG peuvent conduire à restreindre délibérément l'univers d'investissement possible. L'application de ces critères extra-financiers peut notamment se traduire en gestion par la renonciation d'opportunités d'investissement, une sous-pondération de certains titres ou une concentration de portefeuille. En outre, l'adoption de critères ESG, facteur de pérennité à long terme, peut minorer le bénéfice à court terme si la SICAV est conduite à devoir céder un titre détenu selon une évolution extra-financière malgré ses performances financières.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES CLASSE AVM

CODE ISIN CLASSE AVM	LU2858697498
CODE BLOOMBERG	
DATE DE CRÉATION	23/07/2024
FORME JURIDIQUE	SICAV
DEVISE DE COTATION	EURO
FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS ET D'EXPLOITATION	43% DE L'ACTIF NET/AN DONT 1,8 % DE FRAIS DE GESTION
DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE	SUPÉRIEURE À 5 ANS
DOMINANTE FISCALE	CAPITALISATION
DISTRIBUTION	CLASSE D UNIQUEMENT
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	3 % TAUX MAXIMUM
COMMISSION DE RACHAT	0 %
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	NÉANT
DÉPOSITAIRE	BANQUE DE LUXEMBOURG
VALORISATEUR / ADMINISTRATION CENTRALE	EFA
VALORISATION	QUOTIDIENNE
PAYS DE DISTRIBUTION	FRANCE, SUISSE, ALLEMAGNE, BELGIQUE, LUXEMBOURG, AUTRICHE
CLASSIFICATION SFDR	ARTICLE 8
INFORMATIONS ESG PRÉCONTRACTUELLES	<a href="https://www.clartan.com/document/informations-esg-precontractuelles-ces/">https://www.clartan.com/document/informations-esg-precontractuelles-ces/</a>



Le fonds « Clartan Ethos ESG Europe Small & Mid Cap » a obtenu le label « Investissement Socialement Responsable » (ISR) le 3 octobre 2023, et été évalué conforme aux exigences du label ISR V2023 le 12 décembre 2024. Ce label a été créé en 2016 par l'Etat français pour distinguer les fonds qui appliquent une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats concrets et mesurables. Le label ISR est accordé pour une durée de trois ans, renouvelable.

Parmi les indicateurs suivis dans le rapport de durabilité, les deux indicateurs retenus dans le cadre de la labellisation ISR sont :

- E<sup>1</sup> (environnement) : répartition des entreprises avec des objectifs ou des engagements en ligne avec l'initiative « Science-based Target », par nombre d'entreprises
- G<sup>2</sup> (gouvernance) : diversité homme-femme au sein du conseil d'administration

Ces indicateurs sont publiés mensuellement et le fonds doit obtenir un meilleur résultat que l'univers initial. L'historique de ces deux indicateurs figure dans le rapport de durabilité.

INDICATEURS ISR (au 30/01/2026)				
		FONDS	UNIVERS INITIAL*	MEILLEUR/ MOINS BON
E	PART DES ENTREPRISES ENGAGÉES À UN RÉCHAUFFEMENT LIMITÉ À 1,5°C	66,8%	51,6%	<input checked="" type="checkbox"/>
	TAUX DE COUVERTURE ISR E	100,0%	100,0%	
G	PART DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	39,2%	38,0%	<input checked="" type="checkbox"/>
	TAUX DE COUVERTURE ISR G	100,0%	97,6%	

\* La mise en œuvre des principes d'investissement socialement responsable d'Ethos réduit l'univers d'investissement initial d'au moins 30 % et définit l'univers d'investissement responsable dans lequel les titres sont sélectionnés par les gérants. Le tableau compare la performance du fonds à celle de l'univers initial (meilleur / moins bon).

<sup>1</sup> Investir en priorité dans les entreprises qui intègrent les enjeux liés au changement climatique dans leur modèle d'affaires et tendent à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) fait partie des objectifs du fonds (cf. informations précontractuelles). L'indicateur E choisi est une mesure d'alignement climatique qui tient compte de la dynamique de progrès des entreprises et met aussi l'accent sur les émissions futures, elle reflète davantage l'atteinte des objectifs ESG du fonds que l'un ou l'autre des indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement tels que définis au sein des tableaux 1, 2 et 3 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 pris individuellement (qui sont le constat d'une situation passée).

<sup>2</sup> L'indicateur G choisi figure parmi les principales incidences négatives en 13e position dans le tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES